

## **RÉSIDENCE FONTAINE**

215,4<sup>ème</sup> avenue

Sherbrooke,

Qc., J1G2L2

Tél. : 819 563-2307

## **RÈGLEMENTS**

### **1. Loi sur le tabac**

Depuis l'application de la nouvelle réglementation, il est strictement interdit de fumer dans la Résidence Fontaine, sauf dans vos chambres et appartements. Nous vous demandons de vous munir d'un purificateur d'air ou ouvrir votre fenêtre, car la fumée ne doit pas être perçue dans les corridors.

### **2. Musique**

Nous vous demandons de baisser votre son de musique (radio ou t.v.) à partir de 21h le soir pour assurer la pleine tranquillité à l'ensemble des résidents. Vous pouvez vous procurer des écouteurs, si nécessaire.

### **3. Collations**

Les résidents ont l'habitude de se réunir à la salle à manger pour les collations :

L'avant-midi entre 09 :00 et 10 :00

L'après midi entre 14 :00 et 15 :00 et le soir entre 19 :00 et 20 :30

Il est formellement interdit de transporter de la nourriture de la salle à manger à vos chambres et appartements.

#### **4. Salle à manger**

Notre personnel de la cuisine prépare 3 repas par jour. Le service s'effectue aux tables par un personnel courtois, attentif et responsable. Pour ceux et celle qui désirent se servir au comptoir, prière d'attendre le signal du préposé en service.

#### **5. Heure de visite**

Il n'y a pas d'heure spéciale pour les visites le jour et le soir. Cependant, nous vous demandons que les visiteurs respectent des heures raisonnables, et cela pour le bien-être des autres résidents.

#### **6. Buanderie**

Dans la salle de lavage au sous-sol, les résidents disposent de laveuse, sècheuse et planche à repasser. Le service de buanderie, fait par le personnel, est offert gratuitement, à raison de un lavage par semaine. Pour ceux et celle qui prévoient en avoir plus, le service sera offert moyennant un coût par lavage.

#### **7. Absence**

Quand vous devez vous absenter pour un repas ou un congé quelconque, n'oubliez pas d'avertir le préposé(e) ou un membre du personnel de la cuisine de votre retour.

#### **8. Courrier**

Le facteur livre votre courrier dans la boîte aux lettres à différentes heures de la journée. Il vous sera remis en main propre par un des membres du personnel.

#### **9. Automobile**

Il est obligatoire à chaque chute de neige, de déneiger ou faire déneiger votre véhicule afin d'éviter que la glace se forme entre les véhicules et que les gens tombent.

## 10. Assurance

Il est de la responsabilité de tout résident d'assurer ses biens personnels.  
La Résidence Fontaine suggère à tous résidents à se prévaloir d'une assurance responsabilité civile, biens et meubles, et de me remettre une copie de votre couverture d'assurance.

**Je reconnais avoir lu, compris, accepter, et d'avoir reçu une copie des règlements.**

Date \_\_\_\_\_

J'accepte \_\_\_\_\_

**Signature du locataire**